

détruirait l'unité nationale. Ce n'est pas logique. Qui est en faveur de l'Accord du lac Meech? Les fédéralistes du Québec. Qui veut le voir détruit? Les séparatistes.

Reconnaître le Québec comme société distincte, ce n'est que reconnaître une situation qui a commencé avec la colonisation par la France, il y a plus de 380 ans. C'est une réalité qui mérite d'être reconnue si nous voulons d'un avenir où le Canada sera uni. Et reconnaître cette réalité n'enlève pas la moindre parcelle des pouvoirs de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse ou du Canada que leur confère la Constitution.

Selon M. Wells, l'Accord du lac Meech condamne Terre-Neuve au statut de «province défavorisée» parce que tout ce que le gouvernement du Canada donne à Terre-Neuve ou à la Nouvelle-Écosse, il doit le donner aux provinces riches comme l'Ontario. Cette affirmation est tout simplement fautive.

Si le gouvernement fédéral voulait augmenter la péréquation en faveur de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse ... comme il le fait depuis 1984 ... combien devrait-il offrir à l'Ontario? Pas un sou.

Si le gouvernement fédéral voulait plus que doubler les sommes affectées au développement régional du Canada atlantique ... comme il le fait depuis 1984 ... combien devrait-il offrir à l'Ontario? Pas un sou.

Si le gouvernement fédéral voulait construire des routes, des traversiers et des aéroports et améliorer les ports pour petits avions de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse, s'il voulait mettre sur pied des institutions comme le Marine Institute, le centre de recherche en eau froide ou la base de chasseurs de Goose Bay, s'il voulait engager 2,6 milliards de dollars pour soutenir l'exploitation du pétrole en mer, s'il voulait engager six milliards de dollars pour construire des frégates à Saint John ou s'il voulait participer au nettoyage du port de Halifax ... comme il le fait depuis 1984 ... combien devrait-il offrir à l'Ontario? Pas un sou.

M. Wells a raison sur un point; il existe une catégorie de programmes où des sommes devraient être offertes à l'Ontario tout comme elles devraient être offertes à Terre-Neuve ou à la Nouvelle-Écosse. Il s'agit des nouveaux programmes nationaux à frais partagés dans des domaines de juridiction exclusivement provinciale.

Prenons le cas du nouveau programme national de garderies. Toutes les provinces ... du moins toutes les provinces qui se joignent au programme fédéral ou qui atteignent les objectifs nationaux élaborés en vertu du programme fédéral ... recevraient